Résolution des élus au CE

« Les élus au Comité d'entreprise constatent que la fusion Cité des sciences / Palais de la découverte est la déclinaison locale de la révision générale des politiques publiques entreprise par le gouvernement, dans l'objectif de réduction des dépenses publiques. Cela est indiqué dans la note d'information de la Direction remise aux élus. Les élus rappellent que la RGPP a pour objectif de réduire les moyens d'intervention des services publics par :

- la réduction drastique des moyens publics, sous le prétexte de résorber les déficits de l'Etat,
- la suppression massive d'emplois publics, à l'aide de fusions et de compressions d'administrations, de fermetures de services de proximité, accompagnée d'externalisations, voire de l'abandon pur et simple de missions de service public au secteur privé
- le recours croissant à l'intervention et aux financements privés,
- la destruction du statut et des garanties collectives des fonctionnaires et agents publics.

Cela est parfaitement illustré dans la note qui énonce : « le projet de rapprochement des deux établissements devra permettre d'accroître l'efficience de la gestion et, par la mutualisation des moyens, de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement. Ces synergies, qui pourront générer des gains et des économies, interviendront progressivement dans les années qui suivront la création du nouvel établissement, le calendrier n'étant pas déterminé ». La note rappelle également que la mesure gouvernementale consistant au non remplacement d'un départ sur deux à la retraite continuera à s'appliquer. Pour ce qui concerne la dimension scientifique et culturelle, la note de la direction indique que l'on n'en est qu'au stade d'un document de travail, d'un sommaire détaillé. Quand l'on sait que le dernier grand projet de la Direction et de la tutelle a été de céder le quart de notre bâtiment à un opérateur privé pour la réalisation d'un centre commercial et de salles de cinéma!

Les élus au Comité d'entreprise réaffirment qu'il y a place pour deux établissements de diffusion de la culture scientifique et technique aux missions complémentaires. Ils refusent de voir remis en cause les deux établissements, leurs statuts, leurs missions, les statuts des personnels, les effectifs. Ils se prononcent pour :

- **Le retrait du projet de fusion !**
- **Le maintien des deux établissements avec leurs missions respectives !**
- **Le maintien des statuts existants !**
- **Le maintien des effectifs !**
- **Les embauches dans tous les services où elles sont nécessaires ! »**

Résolution adoptée par la majorité des élus CGT et SUD, lors de la réunion exceptionnelle du CE de la Cité des Sciences le 9 juin 2009, la CFDT et la CFTC s'abstenant.